

Iriscare - Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Contrôleur qualité des prestations d'aide et de soins

1 poste vacant

Sous CDI

À temps plein

Contenu de la fonction

Vous avez envie de donner un nouvel élan à votre carrière au sein d'une administration publique au service des patients et des usagers au sein de la Région de Bruxelles-Capitale?

Vous êtes à la recherche d'une fonction enrichissante au contact de professionnels de la santé et du milieu social : maisons de repos et de soins, centres de revalidation, structures d'hébergement pour personnes handicapées, ...?

La fonction publique correspond à vos valeurs ?

Et si le job de contrôleur qualité des prestations d'aide et de soins était fait pour vous ?

Votre job:

- vous assurez, dans un esprit de collaboration avec les institutions d'aide et de soins, les contrôles sur place de la qualité et de la sécurité des prestations ;
- vous établissez des rapports relatifs aux constats effectués, tant positifs que négatifs;
- vous accompagnez les institutions, non seulement dans l'application correcte de la législation et des directives administratives, mais aussi dans le développement d'une culture de la qualité ;
- par votre connaissance du terrain, vous rendez des avis pour l'introduction des changements réglementaires nécessaires au développement de la qualité, ainsi que pour affiner les procédures et critères d'évaluation de la qualité;
- au sein de la Cellule médicale et paramédicale d'Iriscare, vous exercez cette fonction dans un environnement pluridisciplinaire et en collaboration avec les autres services du Département Politique des institutions d'aide et de soins.

Plus d'infos sur la fonction? N'hésitez surtout pas à contacter :

Anais Rowier - infirmier chef régional

Tel : 02 435 64 63

Salaire et avantages

Salaire minimum sans expérience: 31.030,18 EUR brut annuel indexé. Une valorisation de votre ancienneté dans le secteur public ou privé peut être demandée.

Avantages :

- horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine
- sécurité de l'emploi
- 35 jours de congés annuels et 5 "flexijours" par an (à temps plein)
- télétravail
- assurance hospitalisation (conjoint et enfants y compris)
- chèque-repas d'une valeur faciale de 8 EUR par jour presté
- prime de fin d'année
- pécule de vacances
- possibilités de suivre des formations durant les heures de travail
- possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme

- gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- accessibilité aisée via les transports en commun : proximité des métros Trône et Maelbeek et de la gare de Bruxelles-Luxembourg
- possibilité de recevoir une prime pour les déplacements en vélo
- accès à un service social

Informations relatives à Iriscare

Iriscare est un organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire qui est responsable de la gestion d'une série de **compétences transférées dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat**. Depuis le 1er janvier 2019, Iriscare est le point de contact privilégié pour les citoyens et les professionnels pour tout ce qui concerne la **protection sociale en Région bruxelloise**.

Les compétences gérées par Iriscare sont variées :

- Gestion de la politique et du financement du secteur de la santé à Bruxelles;
- Gestion de la politique et du financement en matière d'aide à la personne et, particulièrement, d'aide aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap;
- Pilotage et financement des mutualités et des caisses d'allocations familiales bruxelloises;
- Chapeautage de la caisse d'allocations familiales Famiris;
- Vérification des signalements des milieux d'accueil bruxellois bicommunautaires non autorisés et délivrance des autorisations;
- Subventionnement, agrément et suivi des centres de planning familial bruxellois bicommunautaires;
- Soutien dans le cadre de la crise COVID;
- Détermination, sur base de différents critères, du degré de handicap ou de perte d'autonomie d'une personne mais également des implications au niveau social, médical ou psychologique de celui-ci.

L'emploi vacant se situe dans la **Cellule médicale et paramédicale** du département Politique des institutions d'aide et de soins d'Iriscare. Cette cellule assure les fonctions suivantes :

- gérer les aspects médicaux, infirmiers et paramédicaux au sein des institutions d'aide et de soins agréées par Iriscare;
- soutenir les institutions dans le développement de la qualité des soins, de politiques en matière de prévention et d'hygiène et de gestion de crises;
- assurer le contrôle de la qualité des prestations et du respect des normes d'agrément dans les secteurs d'aide et de soins dépendant d'Iriscare.

Plus d'infos sur Iriscare via <http://www.iriscare.brussels/fr/>.

Profil recherché

Nous recherchons 1 collaborateur détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court **en logopédie ou diététique ou éducateur spécialisé**.

La copie du diplôme ainsi que l'éventuelle équivalence de diplôme étranger doivent être transmises au plus tard à la date de clôture des candidatures.

La connaissance du néerlandais est un **atout**.

Seules les candidatures répondant aux conditions requises dans l'offre d'emploi (diplômes, expériences, compétences particulières,...) seront examinées dans le cadre de cette sélection.

Comment postuler?¹

Votre lettre de motivation personnalisée et votre CV (+ copie du diplôme et équivalence éventuelle) doivent être envoyés pour le 9 septembre 2022 au plus tard, à l'adresse e-mail suivante :
vorming-formation.hrm@iriscare.brussels

L'épreuve de sélection comprend un entretien oral devant un jury, d'une durée approximative de 60 minutes, sur base de la méthode STAR. Cet entretien vise à évaluer vos compétences par rapport aux exigences de la fonction (compétences génériques), ainsi que votre motivation, vos intérêts et votre affinité avec le domaine d'activité. Il sera organisé en présentiel, à Iriscare, au 71/2 rue Belliard à 1040 Bruxelles.

¹ Iriscare traite vos données à caractère personnel en respectant la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD ») et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel, transmises dans le cadre de cette offre d'emploi sont nécessaires au bon traitement de votre candidature et dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter. Elles ne seront pas réutilisées à d'autres fins ni conservées plus longtemps que nécessaire.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité via : <https://www.iriscare.brussels/fr/protection-donnees-personnelles>